

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 JANVIER 2017

Etaient présents: Mmes DARRIET, GOUDENECHÉ,
MM DUMENIL, BALADE, MANGIEU, NORMANT, BOURREL, LAFOSSE, GARRIGUES

Etaient absents :

M Jean-François CHALOUPIN, ayant donné procuration à M Michel GARRIGUES
Mme JURADO-GONZALEZ

Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

LOYER LOGEMENT COMMUNAL SITUÉ « IMPASSE JOIE » N° 2017-001

Suite au départ de notre locataire, Madame VERMELHO DA AFONSA Vanessa, Monsieur le Maire informe de la demande de Madame MAUBARET Maryse et Monsieur YOUSSEF Alain intéressés par le logement communal situé 66 Impasse Joie. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de louer la maison d'habitation située au 66 Impasse Joie à Madame MAUBARET Maryse et Monsieur YOUSSEF Alain à partir du 20 Janvier 2017
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.
- Fixe le montant du loyer à 700 € par mois révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. Un dépôt de garantie est fixé à la somme de 700 € correspondant à un mois de loyer.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) N° 2017-002

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} Mars 2017. Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi. Le contrat de travail à durée déterminée sera signé pour une durée de six mois, étant précisé que le contrat pourra être renouvelé dans la limite de vingt-quatre mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de créer un poste d'Adjoint Technique dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi » à compter du 1^{er} Mars 2017.
- Précise que le contrat sera conclu pour une durée de six mois à raison de 20 heures hebdomadaires et sera rémunéré sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
- Précise que la Collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales
- Autorise le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RÉORGANISATION DU SERVICE D'ACCUEIL DE LA MAIRIE

Afin de pouvoir améliorer les conditions d'accueil des administrés de la commune, tout en tenant compte des tâches administratives supplémentaires qui échoient à la Commune, les décisions suivantes sont prises :

- accueil du public de 14 h à 17 h, du lundi au vendredi
- accueil téléphonique aux mêmes horaires
- Monsieur le Maire reçoit sans rendez-vous le mercredi, aux heures d'ouverture, et les autres jours sur rendez-vous

De plus, il est demandé aux élus d'œuvrer pour apporter un minimum de perturbations dans le fonctionnement de la mairie :

- respect des horaires d'ouverture
- sollicitations du personnel administratif à bon escient
- préavis de 48heures pour demandes lourdes à traiter
- occupation des locaux à leur disposition pour leurs propres tâches pour laisser libre l'espace d'accueil

ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES

Le local utilisé actuellement comme atelier des services techniques n'est plus adapté à cette fonction. De plus, une mise aux normes, en termes d'hygiène et de sécurité est indispensable. Enfin, des négociations sont en cours pour vendre ces locaux en même temps que le terrain sur lequel ils sont situés.

Une réflexion doit s'engager, avec deux options :

- construction d'un bâtiment neuf, à l'emplacement de l'ancienne station d'épuration, pour un budget prévisionnel de 250 à 300 k€
- aménagement d'un bâtiment communal existant situé au lieu-dit Maison Neuve

Il est décidé de confier ce projet à la commission « bâtiments », qui présentera une estimation globale des besoins et des coûts

RAPPORT DES COMMISSIONS

Voirie-bâtiments :

Actions 2016 :

- travaux de faucardage sur l'ensemble de la Commune
- curage de fossés au lieu-dit Lahitte

Propositions 2017 (sous réserve des possibilités budgétaires) :

- Voirie
 - réfection route du Beuve, route de Sablet (mitoyenne avec Saint-Loubert), route de Bartazac
 - réfection route de Lafargue
 - réfection route de Lahitaut, en particulier au niveau de la buse effondrée au droit de la route de Païensas
 - Aménagement fossé lieu-dit Mauco
 - Mise en place de ralentisseurs (route de Païensas, route de Lagravette, route de Lahitaut)
 - Remplacement de plusieurs panneaux de signalisation
- Bâtiments :
 - Eglise
 - toiture à finir (sacristie, chaire, liaison entre les deux)
 - poutre effritée dans le clocher
 - mise en conformité électricité
 - vitraux (vitrail façade + soubassements des 3 vitraux côté sud à étanchéifier)
 - aménagement du seuil de l'entrée
 - Cimetière
 - agrandissement columbarium
 - agrandissement cimetière
 - La Maison
 - mise aux normes accessibilité handicapés
 - aménagement sanitaires
 - Mairie
 - signalétique personnes à mobilité réduite
 - aménagements : rambarde extérieure, sas d'entrée, toilettes
 - rideaux coulissants aux fenêtres
 - Atelier communal : voir point précédent
 - Parcelles forestières
 - route du Beuve : débroussaillage et remplacement peupliers
 - bois Lahitte : nettoyage
 - Matériel : Achat d'une tarière thermique

Dénomination des voies :

Le matériel sera livré en fin de mois de janvier.

Un repérage a été réalisé pour l'implantation des futurs poteaux de voies

Communication autour du projet :

- vers le 20 Février, chaque foyer recevra un courrier d'information, un certificat d'adressage et un fascicule
- les 4 et 11 mars, une permanence se tiendra en mairie (remise plaques et réponses aux questions éventuelles)

P. L. U. I. :

Le développement de la Commune est proposé de façon préférentielle au-dessus de la salle polyvalente (Maison Neuve)

Le P. L. U. I. devrait être achevé dans trois ou quatre ans

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

SICTOM :

- vote des statuts du nouveau syndicat

Gens du voyage :

- modification dans le fonctionnement du secrétariat
- aire de grand passage : pas d'évolution sur ce dossier

SDEEG :

- assises européennes de l'innovation énergétique du 24 au 26 janvier 2017 (Palais des congrès de Bordeaux)
- création d'une commission « bornes véhicules électriques » : chaque borne installée sera amortie sur 5 à 6 années, sur la base d'un coût unitaire d'une recharge complète se situant entre 2 et 3 euros
- présentation budget 2017

CdC :

- A ce jour, 37 Communes constituent la CdC sud-gironde, suite à l'arrivée de 8 Communes et 1 fusion (Castillon de Castets et Castets en Dorthe)
- Nouveau vice-président : M Patachon, Maire de Saint-Macaire

POINTS DIVERS

- Haut-débit : le raccordement de la Commune (NRA MED) pourrait se concrétiser dès 2018
- Prochain conseil prévu le 22 Février à 19 h